

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DIEUE SUR MEUSE

SEANCE DU 17 FÉVRIER 2022

Afférents au Conseil 15  
En exercice 15  
Qui ont pris part à la  
délibération 13  
Date de convocation 11/02/2022  
Date d'affichage 18/02/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

055-215501545-20220217-2022-02-D02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2022

Publication : 09/03/2022

L'an deux mil vingt deux, le dix sept février, à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEPRINCE Romuald, Maire.

Étaient présents : Christophe PUZIN, Agnès ROUX, Romuald LEPRINCE, Frédérique SERRÉ, Pascal LEPAGE, Esperanza LULLO, Julien FABER, Magali PLATAT, Sophie KOLLROS, Yvon PERIDON, Raoul PURSON

Absents non excusés : Richard CURTO PEREZ, Agnès CRESPEL

Absents excusés : Jean-Noël LEPAGE donnant pouvoir à Frédérique SERRÉ,  
Rachel FAVEAUX donnant pouvoir à Romuald LEPRINCE

M. Raoul PURSON est nommé secrétaire de séance.

**ACQUISITION ABRI-BUS ET BARRIERES : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2022-02-D02**

Le maire informe le conseil municipal du projet d'acquisition :

\*d'un abri bus à installer sur le Quai de Londres pour les collégiens et les lycéens,

\*de barrières et de rondins pour clôturer le futur verger des naissances, situé rue du Moulin, et l'aire de pique-nique de la rue des Pommiers. Situés respectivement à proximité de la RD159 et près de la RD964, leur sécurisation est primordiale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, cet investissement et sollicite une subvention au titre de la DETR.

Il adopte le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant HT	Ressources	Montant	%
Abri-bus	4 318.00 €	DETR	4 290.00 €	40%
Acquisition rondins, barrières et poteaux	5 897.00 €	Autofinancement	6 436.00 €	60%
Imprévus et aléas	511.00 €			
	10 726.00 €		10 726.00 €	100%

Il s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention et autorise le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Ont signé au registre les membres présents.

Copie conforme.

Le Maire,

Romuald LEPRINCE.